



# Perturbation de la réception de la TNT

Comment communiquer une perturbation de la réception de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) aux différents acteurs de la diffusion ?

## Que faire en cas de mauvaise réception de la TNT

Les téléspectateurs, les collectivités locales et les professionnels doivent contacter l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) qui est l'organisme public chargé de prendre, conjointement avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), les mesures nécessaires pour garantir aux téléspectateurs une bonne réception des signaux de télévision hertzienne terrestre.

Le rôle de l'ANFR est de recevoir et enregistrer les réclamations des usagers, déterminer si elles sont recevables, identifier l'origine des éventuels brouillages ou perturbation et, dans la mesure du possible, trouver une solution au problème.

**ANFR**

**0 970 818 818**

(appel non surtaxé)

Lundi au vendredi 8 h à 19 h

**[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)**



**4G**

L'arrivée de la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision. Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place auprès des téléspectateurs qui doivent contacter l'ANFR.

En cas de brouillage 4G avéré, un antenneur interviendra au domicile du téléspectateur, à titre totalement gratuit, et posera un filtre sur le système antenneur.

## TDF, Itas Tim et Onecast

Pour signaler un problème sur un des émetteurs de TDF, Itas Tim ou Onecast, un questionnaire de dysfonctionnement est disponible 24/24 et 7/7 sur internet à l'adresse :

**[www.diffusion.tdf.fr](http://www.diffusion.tdf.fr)**

Les questionnaires sont examinés tous les jours et une intervention est déclenchée si nécessaire. Une réponse est apportée par courriel.

**0 892 350 949**

(0,40 €/min)

 **[www.tdf.fr](http://www.tdf.fr)**

## Towercast

Pour signaler un problème sur un des émetteurs ou sur un multiplex diffusé par la société Towercast

**0 825 625 625**

(0,20€/min)

**[www.towercast.fr](http://www.towercast.fr)**

